



# Assemblée Générale Ordinaire

MARDI 12 DÉCEMBRE 2023 - 18H30  
SIEGE DE L'AA-ESIEE

---

## Coordonnées

AA-ESIEE  
19 Avenue Niel  
75017, PARIS  
FRANCE

Téléphone : 01 47 63 64 98  
Courriel : [association@aa-esiee.com](mailto:association@aa-esiee.com)

[www.aa-esiee.com](http://www.aa-esiee.com)

# Projet de résolutions (1/2)

---

**L'Assemblée Générale Ordinaire est le moment où les membres votent pour le renouvellement partiel du Conseil d'Administration de l'Association. C'est également l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée et de valider les différents rapports préparés par le Bureau.**

## **RÉSOLUTION 1** **Élection du bureau**

En accord avec nos Statuts et Règlement Intérieur, le Président de séance et le Secrétaire de séance sont des membres du Bureau. Les membres de l'Assemblée doivent néanmoins choisir un responsable pour le dépouillement des votes et deux scrutateurs.

## **RÉSOLUTION 2** **Élection partielle du CA**

Dans le cadre du renouvellement partiel du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale doit s'exprimer sur les candidatures de René DELAHAIE (1973), Yann DELAUNOY (2009), Louis DESPLANCHE (2023), Charles-Henri DESPLANCKE (2023), Jean CALLOT (1969), Anatole CURLIER (2016), Olfa GHRISSA (2010), Nathan HAVEL (2023) et Fabien LOCUSSOL (2011).

## **RÉSOLUTION 3** **Élection du vérificateur aux comptes**

En accords avec nos Statuts, un vérificateur aux comptes est nommé pour le bilan financier 2023 et le bilan financier 2024. L'Assemblée Générale doit s'exprimer sur la candidature de Théo LEFEVRE (2023).

## **RÉSOLUTION 4** **Rapport financier de 2022**

Après présentation du bilan par le trésorier et commentaire du vérificateur aux comptes, l'Assemblée Générale valide le bilan financier de 2022.

## **RÉSOLUTION 5** **Rapport financier provisoire de 2023**

Après présentation du prévisionnel et bilan provisoire pour l'année 2023 par le trésorier, l'Assemblée Générale valide le prévisionnel pour 2023.

# Projet de résolutions (2/2)

---

## **RÉSOLUTION 6** **Budget prévisionnel** **2024**

Après présentation du prévisionnel pour l'année 2024 par le trésorier, l'Assemblée Générale valide ce prévisionnel.

## **RÉSOLUTION 7** **Rapport administratif**

Après présentation du rapport administratif, il est adopté par l'Assemblée Générale.

## **RÉSOLUTION 8** **Rapport moral**

Après présentation du rapport moral, il est adopté par l'Assemblée Générale.



# Assemblée Générale Extraordinaire

MARDI 12 DÉCEMBRE 2023 - 19H30  
SIEGE DE L'AA-ESIEE

---

## Coordonnées

AA-ESIEE  
19 Avenue Niel  
75017, PARIS  
FRANCE

Téléphone : 01 47 63 64 98  
Courriel : [association@aa-esiee.com](mailto:association@aa-esiee.com)

[www.aa-esiee.com](http://www.aa-esiee.com)

# Projet de résolutions

---

**Dans le cadre de la réforme de l'Association, le Conseil d'Administration vous propose une refonte des Statuts et du Règlement Intérieur de l'AA-ESIEE. Ces résolutions seront votées à la majorité des deux tiers des membres présents.**

## **RÉSOLUTION 1**

### **Sortie du statut d'ARUP**

Le statut d'Association Reconnue d'Utilité Publique permet habituellement aux associations de bénéficier d'avantages fiscaux sur les dons et les legs en échange de contraintes administratives et financières complémentaires. Ce n'est plus le cas pour les alumni depuis 2008. Par conséquent, si cela s'avère indispensable pour la réforme des Statuts et du Règlement Intérieur l'Assemblée Générale donne pouvoir au CA de lancer une demande de renonciation du statut d'ARUP.

## **RÉSOLUTION 2**

### **Nouveaux Statuts**

Les présents Statuts ont plus de 30 ans et plusieurs éléments sont désuets. Après lecture du projet des nouveaux Statuts (Annexe A), présentation des éléments modifiés et réponses aux questions des membres, l'Assemblée Générale valide le projet de nouveaux statuts et donne pouvoir au CA pour leur publication et soumission aux autorités compétentes.

## **RÉSOLUTION 3**

### **Nouveau Règlement Intérieur**

Le règlement actuel date de 1991. Il n'est plus à jour et doit être cohérent avec le projet de Statuts. Après lecture du projet des nouveaux Règlement Intérieur (Annexe B), présentation des éléments modifiés et réponses aux questions des membres, l'Assemblée Générale valide le projet de nouveau Règlement Intérieur et donne pouvoir au CA pour leur publication et soumission aux autorités compétentes.